

RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY du concours d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe Session 2007

I- LES PRINCIPAUX CHIFFRES

Session	Postes	Inscrits	Présents à l'écrit	Absentéisme	Ratio présents / postes	Admissibles (seuil)	Ratio admissibles / postes	Admis (seuil)
2000	500	956	885	7,43%	1,77	764 (11,75)	1,53	500 (12,72)
2001	400	1072	922	14%	2,3	612 (11,62)	1,53	400 (12,59)
2002	350	1040	902	13,27%	2,6	533 (11,67)	1,52	350 (11,31)
Avril 2003	500	735	663	9,8%	1,3	589 (8,85)	1,17	402 (10,97)
Novembre 2003	400	575	498	13,39%	1,2	258 (8,85)	0,65	178 (10)
2004	400	653	596	8,73%	1,49	565 (8,68)	1,41	400 (10,94)
Avril 2005	350	562	518	7,83%	1,48	442 (8,24)	1,26	310 (10,53)
Octobre 2005	300	533	492	7,69%	1,64	446 (9,06)	1,49	300 (11,31)
Mai 2006	200	598	526	12,04%	2,63	320 (11,20)	1,60	200 (12,80)
Novembre 2006	500	564	503	12,98%	1,006	474 (8,08)	0,95	382 (10,00)
2007	500	832	721	13,34%	1,66	676 (8,85)	1,35	500 (10,74)

L'augmentation du nombre de candidats au regard d'un nombre de postes inchangé rend cette session plus sélective que la session précédente. A noter que 89% des candidats se sont préinscrits au moyen d'internet.

Le nombre d'hommes demeure très faible : 3 inscrits seulement (4 à la session de novembre 2006, 2 à celle de mai 2006, 1 à chacune des deux sessions précédentes).

Les candidats appartiennent majoritairement à la tranche des 21 à 30 ans, qui représente 59,4% des inscrits.

La part des candidats domiciliés hors Ile-de-France atteint 46,51%, en forte hausse par rapport à la session précédente (33,04%, à comparer aux 44,31% de mai 2006, 44,8% d'octobre 2005 et 53,38 % d'avril 2005).

54% des candidats déclarent avoir préparé personnellement le concours, vraisemblablement pour une bonne part au moyen des annales corrigées publiées par le CIG petite couronne à la Documentation française. 15,6% des candidats mentionnent une préparation au concours assurée par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). 6,25% déclarant une formation "autre", la part des candidats se disant "sans préparation" est réduite à 24,28%.

On peut enfin souligner que 38,8% des inscrits qui indiquent dans leur dossier d'inscription leur niveau de diplôme sont titulaires d'un diplôme supérieur au niveau V (BEP, CAP) requis pour se porter candidat au concours.

II- LE NIVEAU DES CANDIDATS

A- L'épreuve écrite de QCM

Session	Nombre de questions du QCM	Moyenne générale	Nombre de notes égales ou supérieures à 10 (% des présents)	Nombre de notes éliminatoires	Palette des notes
Avril 2003	52	11,02	485 (73,2%)	0	de 5 à 17,31
Novembre 2003	52	8,91	169 (33,9%)	12	de 2,69 à 15,00
2004	53	11,65	485 (81,4%)	0	de 5,66 à 16,98
Avril 2005	51	10,11	271 (52,3%)	4	de 1,96 à 16,08
Octobre 2005	53	11,67	386 (78,5%)	0	de 6,04 à 17,74
Mai 2006	50	11,54	440 (83,65%)	0	de 6,80 à 16,80
Novembre 2006	52	11,55	378 (75,15%)	0	de 5,00 à 16,54
2007	52	11,88	606 (84,05)	0	de 6,15 à 16,92

Le niveau général des candidats est en hausse par rapport à celui de la session précédente : la moyenne générale s'élève à **11,88** au lieu de 11,55 et la proportion de notes égales ou supérieures à 10 augmente corrélativement (84,05% au lieu de 75,15%).

Ces résultats traduisent une bonne préparation des candidats qui répondent correctement à des questions moins difficiles qu'elles pourraient le paraître au premier abord dans la mesure où les annales corrigées permettent de s'y préparer.

A noter que le jury a, avant attribution des notes définitives, en application de la jurisprudence *Conseil d'Etat, 18 février 1994, M. MOATTI*, décidé d'annuler une des 53 questions du QCM (question 26) au motif qu'elle ne comportait pas de réponse juste, alors qu'il était précisé en première page du sujet que chaque question comportait une ou plusieurs réponses exactes.

En effet :

Question 26

Le test de Guthrie, méthode de dépistage précoce, consiste à mettre en évidence la présence de :

- A.** substances secrétées dans le tube digestif
- B.** substances présentes dans le sang
- C.** trois chromosomes 21 au lieu de deux

Aucune des réponses n'est juste :

le **test de Guthrie** est un test de dépistage génétique portant le nom de son créateur, le médecin Robert Guthrie.

Il permet de détecter des maladies rares (phénylcétonurie, hypothyroïdie congénitale, hyperplasie congénitale des surrénales, drépanocytose, mucoviscidose) qui ne sont pas visibles à la naissance.

Il est habituellement réalisé sur les bébés 72 heures après la naissance, en piquant le talon ou le dessus de la main.

B- La fixation du seuil d'admissibilité :

Le ratio couramment utilisé de 1,5 admissible pour 1 poste conduirait le jury à déclarer 750 candidats admissibles. Le nombre et le niveau des candidats rendent un tel ratio inopérant.

Le jury, compte tenu du nombre important de postes à pourvoir, décide après débat, à la majorité des voix, d'abaisser à **8,85** le seuil d'admissibilité, soit **676** admissibles, considérant que cette note assure un niveau suffisant pour que les candidats soient entendus en entretien.

Il souligne que cela ne conduira en rien à abaisser le niveau d'exigence à l'épreuve orale d'admission que sa nature et son coefficient (coefficient 2, à comparer au coefficient 1 de l'oral) rendent déterminante.

C- L'épreuve orale d'entretien avec le jury

L'absentéisme est de 2,37% (16 candidats absents sur les 676 convoqués), plus élevé qu'à la session précédente (1,69%), selon toute vraisemblance en raison du plus grand nombre d'admissibles.

Afin d'assurer au mieux l'égalité de traitement des candidats, le jury a adopté la grille d'entretien suivante :

<i>I- Parcours et projet professionnel</i>	<i>2 min</i>	<i>2 points</i>
<i>II- Aptitude à exercer les missions</i> ● <i>Conception du métier et positionnement professionnel</i> ● <i>Connaissances institutionnelles</i>	<i>10 min</i> <i>3 min</i>	<i>11 points</i> <i>4 points</i>
<i>III- Motivation du candidat</i>	<i>tout au long de l'entretien</i>	<i>3 points</i>

Comme à l'accoutumée, les candidats ont obtenu, dans la très grande majorité des cas, une meilleure note à l'épreuve d'entretien qu'à l'épreuve de QCM et sont très fortement "tirés vers le haut" par leur note d'oral, d'autant que le coefficient de celle-ci (coefficient 2) est le double de celui de l'écrit (coefficient 1) : sur les 100 candidats en tête du cahier de notes à l'admission, tous sauf deux obtiennent une meilleure note à l'oral qu'à l'écrit.

Le niveau des candidats à l'oral est en légère baisse par rapport aux deux sessions précédentes (voir tableau ci-dessous).

Le jury souligne que certains candidats développent des réponses argumentées aux questions en omettant totalement le rôle et la place des enfants, de leurs parents, de l'équipe au sein de laquelle ils travaillent ou ont vocation à travailler. Les connaissances institutionnelles demeurent souvent insuffisantes et trop nombreux sont les candidats qui ne font preuve d'aucune motivation réelle pour collaborer à l'exercice du service public, dont ils ignorent la définition même.

On peut souligner que 104 candidats (15,76% des présents) obtiennent de 18,00 à 20,00. Ce pourcentage est cependant inférieur à celui de la session précédente (24,89%).

	Moyenne générale	Nombre de notes égales ou supérieures à 10	Palette des notes
Avril 2003	13,07	473 (81,7% des présents)	de 1,00 à 20,00
Novembre 2003	13,30	184 (83,6% des présents)	de 3,00 à 19,00
2004	12,64	432 (79,12% des présents)	de 3,00 à 20,00
Avril 2005	12,64	341 (78,93% des présents)	de 2,50 à 19,50
Octobre 2005	12,96	347 (81,45% des présents)	de 1,50 à 20,00
Mai 2006	14,13	265 (85,21% des présents)	de 2,00 à 20,00
Novembre 2006	14,07	379 (81,33% des présents)	de 1,00 à 20,00
2007	13,43	529 (80,15%)	de 3,50 à 20,00

D- La fixation du seuil d'admission :

La fixation à **10,74** du seuil d'admission permet de pourvoir les 500 postes ouverts au concours, après départage de trois candidats qui ont tous obtenu la même moyenne générale, les deux candidats qui ont obtenu la note la plus élevée à l'oral étant retenus.

A ce seuil, aucun candidat ayant obtenu moins de **8,85 à l'écrit** (seuil d'admissibilité) ou moins de **9,00 à l'oral** n'est admis.

Parmi les 17 candidats qui n'avaient obtenu que 8,85 à l'écrit, 9 sont admis et 8 ne le sont pas.

III- LE PROFIL DES CANDIDATS ADMIS

Parmi les 3 candidats de sexe masculin inscrits au concours, un seul est admis.

Les lauréats appartiennent pour 59,8% à la tranche des 20 à 30 ans, pour 26,20% à celle des 31 à 40 ans, 11,40% étant âgés de 41 à 50 ans. A noter que 10 lauréats sont âgés de moins de 20 ans.

39,6% des admis sont domiciliés hors Ile-de-France.

Ce chiffre est préoccupant dans la mesure où il laisse craindre que de nombreux lauréats du concours ne postulent pas les postes déclarés par les collectivités de la petite couronne de la région Ile-de-France que le concours est destiné à pourvoir.

254 lauréats (50,80%) déclarent s'être préparés personnellement au concours, 95 (19%) par une formation assurée par le CNFPT.

Enfin, 39,2% des lauréats se déclarent titulaires d'un diplôme de niveau supérieur au diplôme de niveau V requis, dont 10 candidats titulaires d'un diplôme de niveau 2 (licence) et un de niveau 1 (doctorat).

Au terme de ses délibérations, le jury constate avec satisfaction que ses travaux ont permis que 500 candidats soient lauréats du concours ouvert pour 500 postes tout en garantissant aux collectivités employeurs un niveau des candidats de nature à leur permettre d'exercer de bonne façon les missions incombant au cadre d'emplois.

Il tient à souligner à cet égard l'intelligence de l'évolution réglementaire qui, en 1999, a doté les concours sur titres de la filière médico-sociale d'une épreuve écrite d'admissibilité et d'une épreuve orale d'admission.

En l'espèce, s'agissant de l'accès à un grade de catégorie C, l'épreuve de QCM, simple à organiser et parfaitement objective, permet d'éliminer ceux des candidats qui ne sauraient prétendre à accéder au cadre d'emplois faute d'une compréhension des consignes écrites et d'une maîtrise des connaissances de base suffisantes.

L'épreuve orale seule, outre les coûts supplémentaires d'organisation induits par un nombre d'inscrits excédant largement le nombre actuel d'admissibles, ne garantirait pas un niveau de recrutement suffisant.

Le jury émet donc unanimement un avis très défavorable au projet de réforme qui supprimerait l'épreuve écrite de QCM des concours sur titres d'accès aux grades de catégorie C de la filière médico-sociale.

Fait à Pantin, le 19 décembre 2007

Le président du jury

Jean Marchal

Directeur de l'institut de puériculture et de périnatalogie à Paris 14^{ème}